

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires :
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Tailbourg, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des inscriptions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Mars 1878.

LE MINISTÈRE D'APAISEMENT.

Les gardes des sceaux obligés d'obéir à la gauche sont contraints d'adopter avec la magistrature un singulier modus vivendi...

La vraie République ne pourra jamais s'accommoder de l'indépendance judiciaire. Jamais elle ne réussira à distinguer un juge ni un procureur général d'un préfet ou d'un sous-préfet...

M. Dufaure a envoyé aux magistrats des parquets une circulaire leur enjoignant de paraître devant la commission d'enquête...

À Angers, le procureur général et le procureur de la République ont obéi au garde des sceaux. Ils ont paru devant la commission d'enquête...

M. Dufaure a été contraint de leur infliger un blâme devant la commission d'enquête, et il a promis que dorénavant les procureurs généraux se prêteront mieux à la contrefaçon judiciaire des commissions d'enquête...

C'est monstrueux. Un juge d'instruction, auquel la loi attribue l'inamovibilité afin de garantir son indépendance, a refusé de comparaître...

gistrat coupable d'indépendance. Il sait bien qu'il ne l'eût jamais obtenue, et que ce juge consciencieux et scrupuleux eût reçu des éloges.

Voilà M. Dufaure engagé sur les traces de M. Martel.

A Doullens, dans la Somme, un instituteur a été révoqué. Le Moniteur universel publie l'arrêté motivant la révocation. Le voici :

Le préfet de la Somme, Considérant que M. Dufrenoy, instituteur public à Doullens, a écrit à un de ses collègues une lettre dont il a reconnu lui-même l'authenticité en présence du sous-préfet de l'arrondissement, et dans laquelle se trouve le passage suivant :

J'ai l'intention d'entreprendre, dans la mesure de mes moyens, de combattre avec acharnement les tentatives d'encapement des fanatiques ultramontains qui nous ont valu le renversement du ministère Jules Simon, et ce qui est bien pis, le retour de la pourriture ordure-morale. Je désirerais connaître l'adresse de quatre ou cinq personnes dans notre arrondissement, — si vous pouviez me la donner, — auxquelles on pourrait adresser des journaux républicains... etc., etc.

Considérant que l'objet de la lettre n'est pas d'exprimer simplement, à titre privé, les opinions personnelles de son auteur, mais de provoquer sous une forme injurieuse à la résistance contre le gouvernement au nom duquel ce fonctionnaire exerce, et d'entraîner dans cette voie un de ses collègues,

Vu la loi du 15 mars 1850, etc.,

Arrête :

M. Dufrenoy, instituteur public de la ville de Doullens, est révoqué de ses fonctions.

Le préfet de la Somme, Baron de SANDRANS.

La commission d'enquête a approuvé cette lettre : elle a décidé que l'instituteur avait bien fait de se faire agent électoral de cette catégorie. Elle désire que les instituteurs de la République française parlent ce langage et enseignent à leurs élèves de telles choses.

L'instituteur révoqué a été incorporé sous les drapeaux avec les soldats de sa classe, comme le veut la loi.

M. le général Borel, qui nous paraît plus savant militaire que savant légiste, a blâmé le général qui avait obéi à la loi, et a rendu la liberté à l'instituteur de Doullens.

On lui rendra sans doute son poste. Ce sera un bon agent pour les Douville-Maillefeu de l'avenir.

C'est l'apaisement promis par M. Dufaure. C'est le règne de la loi et de la justice rétabli après les orgies de « l'ordre moral ».

Non, ce régime n'a rien de commun avec l'ordre moral.

HENRY DES ROUX.

Chronique générale.

Voici le projet de loi sur l'état du siège amendé par le Sénat, tel qu'il est soutenu par M. Delsol, rapporteur, et par la commission :

Article premier. — Une loi peut seule déclarer l'état de siège, sauf les exceptions ci-après.

Cette loi désigne les communes, les arrondissements ou départements auxquels il s'applique.

Art. 2. — En cas de séparation des Chambres, le Président de la République peut déclarer l'état de siège, de l'avis du conseil des ministres, mais alors il doit réunir les Chambres dans un délai qui n'excédera pas huit jours.

Art. 3. — En cas de dissolution de la Chambre des députés ou d'expiration de son mandat, le Président de la République a le même droit, à la condition de convoquer immédiatement les collèges électoraux et de réunir les Chambres dans le plus bref délai possible.

Art. 4. — Dans les cas prévus par les art. 2 et 3, les Chambres, dès qu'elles sont réunies, maintiennent ou lèvent l'état de siège.

En cas de dissentiment entre elles, l'état de siège est levé de plein droit.

Art. 5. — Les dispositions de la loi du 9 août 1849 sont maintenues dans tout ce qu'elles n'ont pas de contraire à la présente loi.

La loi sur les nouveaux tarifs télégraphiques, qui a été votée il y a cinq jours, ne doit avoir son application qu'au 1er mai. On assure, néanmoins, que le gouvernement ne veut pas profiter de ce délai, et qu'il est disposé à la faire exécuter immédiatement.

On sait que, d'après cette loi, les dépêches coûteront seulement 5 centimes le mot, avec un minimum de 40 mots, soit 50 centimes. Le tarif est le même pour toute la France.

Les menées socialistes continuent à être un sujet d'inquiétude pour le gouvernement et pour les chefs du parti républicain modéré.

La propagande fomentée de l'étranger se poursuit activement en France et pourrait obliger le gouvernement à des mesures de rigueur dont il redoute la responsabilité.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Quoique les journaux radicaux invitent leurs amis à s'abstenir de toute manifestation à l'occasion de l'anniversaire du 18 Mars, l'autorité militaire, qui ne veut pas être dupe de ces faux semblants de résignation, n'en a pas moins résolu, dès maintenant, de prendre les mesures nécessaires contre toute tentative de manifestation communarde. Les troupes seront consignées le 18 mars. »

L'Ordre a publié un manifeste de la fraction du parti impérialiste que représente ce journal.

L'Ordre déclare que l'alliance des bonapartistes avec les autres groupes lui pèse. Il accuse le parti monarchiste d'avoir discrédité par son alliance le parti bonapartiste. Il veut reprendre toute sa liberté d'action et revenir aux traditions purement démocratiques du second Empire.

Cette politique de l'action isolée aurait même, si nous entendions bien les dernières lignes du manifeste, la haute approbation du prince impérial.

« Et voilà pourquoi, écrit l'Ordre, nous regretterions que quelques-uns de nos amis, en se laissant dominer par leurs relations personnelles, en s'exagérant la force du Parlement et l'efficacité d'une résistance sans but comme elle est sans chef, en cédant aux influences qui semblent vouloir prolonger les stériles obstinations du 16 mai, parussent se séparer d'une politique que sollicite l'immense majorité du parti, qu'encouragent les hommes les plus autorisés et qui a reçu la plus haute approbation à laquelle nous puissions prétendre. »

Le Pays donne son adhésion sans réserve à l'article de l'Ordre. Il conclut, comme l'Ordre, à la nécessité pour les bonapartistes de reprendre absolument leur liberté.

L'union conservatrice qui nous a englobés n'a été qu'un leurre. Nous sommes conservateurs sans les autres partis monarchistes, et ceux-ci ne sont pas démocrates avec nous. Cet accouplement nous a conduits à l'effacement, et le suffrage universel, qui n'admet pas les coalitions, n'a plus su reconnaître parmi les conservateurs quels étaient les impérialistes.

Notre devoir doit donc consister désormais à dire ce que nous sommes et ce que nous voulons. C'est là qu'est le salut du parti de l'Empire, et c'est là que le pays trouvera, lui aussi, à l'heure venue, son salut.

L'Estafette adhère aussi avec des réserves assez ingénieuses, quant à la procédure à suivre :

« Donc, en se séparant des légitimistes, qui ne cessent, avec une extrême logique, de revendiquer les droits de l'ancienne royauté héréditaire, et des orléanistes, qui parlent au nom de l'usurpation révolutionnaire, les bonapartistes, pour faire œuvre logique, rationnelle, complète, — pour maintenir, en un mot, leur principe politique intact, — n'ont qu'à revendiquer EXCLUSIVEMENT désormais les droits qu'ils tiennent du suffrage universel, droits consacrés d'une façon éclatante par le plébiscite de mai 1870.

Telle est, à notre avis, la conséquence de la détermination annoncée hier dans l'Ordre. C'est là le pont sur lequel passera l'Empire, s'il doit jamais revenir. La table rase ne peut que lui barrer le passage.

La table rase, c'est la reconnaissance implicite de la République, partant la consécration du 4 Septembre. La théorie de la table rase qui ne fut, à notre avis, qu'une concession imprudente faite aux conservateurs, doit disparaître avec l'Union conservatrice. »

Les bonapartistes ne s'aperçoivent pas qu'ils ruinent toute base logique de revendication, en se réclamant des plébiscites passés, puisque le suffrage universel les a condamnés en 1871, en 1876 et en 1877. Mais ce que nous voulons, c'est constater la position nouvelle que prennent les bonapartistes en dehors de l'Union conservatrice.

LES ÉTUDIANTS ESPAGNOLS.

La cape au vent, la guitare sur l'épaule, les étudiants espagnols ont poursuivi le cours de leurs excursions dans Paris. Autant d'apparitions, autant de succès. Chacun a paru avoir à cœur de leur faire fête.

C'est qu'il y a quelque chose de la verve d'une autre époque dans l'allure de ces jeu-

nes gens. Notre génération morose, discoureuse et lassée, est tout étonnée par l'ardeur pétulante de nos hôtes espagnols. Notre temps avec ses maisons solennelles et uniformes, ses vêtements commodes et laids, fait un cadre invraisemblable à ces joyeuses folies. Nous sommes plus surpris encore que charmés par le spectacle de cette jeunesse bruyante et vivace. Au fond du cœur nous nous disons : pourquoi la nôtre n'est-elle point ainsi ?

Dans le fait, l'énergie que montrent les étudiants espagnols pour se soutenir à la hauteur de leur gaieté du premier jour, est quelque chose de surprenant. Leur séjour à Paris n'a été que fêtes, courses, concerts, aubades, le matin, dans la journée et le soir. Les mandolines demandaient grâce, les cordes des castagnettes étaient usées, et la furia des étudiants n'était point épuisée. Ils dansent, chantent, râclent, marchent et sautent toujours comme si de rien n'était. Ces gaillards-là sont de fer.

Essayez donc d'en faire faire la moitié à nos jolis viveurs, et vous serez étonnés de l'éreintement prodigieux dans lequel vous les verrez. Est-ce donc que nos jeunes gens soient moins vigoureux que les étudiants espagnols ? Non, c'est qu'ils ont une façon de s'amuser qui est toute différente.

Les étudiants espagnols vivent au grand air. Les promenades, les courses dans la campagne, les belles nuits passées sous le ciel si doux de l'Andalousie, les danses, les jours de fête, fortifient leur corps, endurcissent leurs muscles. Ils sont entraînés, ils ont une façon de vivre plus physique que la nôtre. Les amusements du pays consistent surtout dans les exercices du corps. Ils vont piquer le taureau dans les ferrades de la plaine. En somme, ils sont actifs, bruyants, expansifs.

Nos jeunes gens à nous ne dansent plus, ne marchent que le moins possible. Leurs amusements sont aux cercles ou dans les théâtres. Ils sont corrects, boutonnés strictement, ils ont peur de briser leur devant de chemise et de froisser leurs manchettes. Ils sont un peu mannequins et presque pas hommes.

D'âge en âge, leur gaieté s'éteint. Autrefois nos pères dansaient eux-mêmes au bal de l'Opéra. Les pas épiques de la bande à Chicard sont passés à l'état de légende. Aujourd'hui on se borne à regarder. On paye des comparses pour animer la fête, pendant que la belle jeunesse, le monocle vissé dans l'œil, tourne d'un pas languissant et ennuyé dans les couloirs tristes. On n'est plus acteur, on n'est que spectateur. La formule à la mode du jour est l'ennui. Le nombre de petits jeunes gens fatigués de la vie avant d'avoir vécu est effrayant. N'en est-il pas un de ces petits malheureux qui vient de se brûler la cervelle dans une heure de spleen inexplicable.

Eh bien ! regardez-les, ces étudiants espagnols. Ils n'ont pas le spleen, eux. Ils n'engendrent pas la mélancolie. Quelle fougue, quel ressort ! Ils vont d'hôtel en palais, ils ont visité le préfet de police, le préfet de la Seine, la faculté de droit. Ils ont bu et toasté avec leurs camarades des écoles de Paris qui leur ont mélancoliquement débité un speech incolore, au lieu de danser et chanter avec eux. Le champagne ne les grise pas, le punch ne leur brise ni la tête ni les jambes à ces fils de l'Espagne. Ils recommencent le lendemain, infatigables, effrénés.

Et toujours les chants, sans que les chanteurs soient enrôlés ; les danses, sans que les danseurs soient moulus ! Ils ont été aux Tuileries donner un concert, à Versailles chanter pour amuser les sénateurs et les députés. Ils ont donné un concert aux Italiens, et leur verve ne s'est pas tarie jusqu'à la fin. Ah ! les admirables jeunes gens.

Ah ! la belle jeunesse, un peu folle, un peu bruyante, mais si solide et si vaillante. Quelle leçon pour notre génération qui ne sait plus rire, qui s'ennuie de tout et partout et porte en elle un écœurement profond, désolant, produit d'une prospérité excessive qui l'a blasée sur le plaisir et de désastres sans nom qui l'ont blasée sur le malheur !

### Etranger.

Il paraît certain que l'Angleterre ne consentira pas à prendre part au Congrès sans avoir fait certaines conditions destinées à la

mettre à l'abri de toutes surprises. On regarde comme acquis le choix de lord Lyons pour le cas où l'Angleterre se fera représenter à Berlin dans la réunion des représentants des puissances.

On croit aujourd'hui que lord Derby exigera qu'à défaut du prince de Bismark ce soit lord Lyons qui préside le Congrès. Il a entamé des négociations à cet égard avec la France, l'Italie et la Turquie. On croit qu'elles aboutiront.

La rupture entre l'Angleterre et la Turquie est un fait accompli. La Turquie d'Europe est sacrifiée par le cabinet de Saint-James au profit de la Grèce. M. Layard, lord Lyons, lord Beaconsfield, toute la cour et un assez grand nombre de Tories sont favorables à cette nouvelle politique.

### L'AUTRICHE ET LA BULGARIE.

#### On mande de Vienne :

Une des déclarations les plus importantes du comte Andrassy est celle qu'il a faite hier au soir à la séance secrète de nuit tenue par les Délégations.

Le comte Andrassy a catégoriquement déclaré qu'il était résolu à combattre à outrance toute extension de la Bulgarie jusqu'à la mer. En outre, notre ministre des affaires étrangères a déclaré que si l'autorité de la Porte ne devait pas être maintenue sur d'autres points de la presqu'île des Balkans, on devrait opposer au slavisme l'élément grec, et cela de la façon la plus efficace, en réunissant à l'avenir sous une même phalange l'Autriche-Hongrie, la Grèce et la Roumanie.

Cette alliance serait capable de lutter avantageusement contre l'envahissement slave. Si cette assurance de leur compatriote avait déjà satisfait les Magyars, une de ses déclarations ultérieures les a poussés jusqu'à l'enthousiasme. Le comte Andrassy a dit en substance qu'il doutait de la nécessité actuelle d'une démarche extrême de la part de l'Autriche-Hongrie, espérant beaucoup du Congrès et surtout de l'entremise du prince de Bismark, mais que, si cet espoir devait être déçu, la monarchie austro-hongroise se porterait hardiment en avant et occuperait, non-seulement la Bosnie, l'Herzégovine et une partie de l'Albanie, mais aussi la Serbie, cette ambitieuse voisine, toujours prête à créer des embarras à notre pays et à ne tenir aucun compte de ses intérêts.

#### On écrit de Vienne, 14 mars :

« Malgré le mouvement qui semble se produire dans l'opinion en faveur de la Roumanie et contre la rétrocession de la Bessarabie à la Russie, le comte Andrassy est d'avis que la question de l'admission de la Roumanie au Congrès soit réservée à la décision du Congrès même. »

#### On écrit de Berlin :

« On croit maintenant que le prince de Bismark présidera le Congrès. Dans le cas où il serait empêché par l'état de sa santé, il serait remplacé non pas par le prince Gortschakoff, mais par le secrétaire d'Etat de Bulow. »

« On doute très-fort de l'exactitude de la nouvelle, publiée par quelques journaux, que le prince Reuss serait désigné comme prince de Bulgarie. »

#### On télégraphie de Pesth :

« La sphère des intérêts de l'Autriche-Hongrie embrasse, dit-on, sept points. Les quatre premiers sont les suivants : Evacuation immédiate de la Bulgarie jusqu'à la côte bulgare ; création d'un Etat tributaire autonome seulement jusqu'aux Balkans ; l'autre Etat bulgare resterait sous la domination de la Porte. »

« En cas de révolution, l'Autriche aura le droit d'occuper la Serbie, la Bosnie et l'Herzégovine. Les trois autres points sont encore inconnus. »

Un réfugié de la Commune, qui habitait la Belgique, eut l'idée de venir le mois dernier à Berlin pour y fonder un journal socialiste. Le premier numéro parut le 5 mars, mais le lendemain un ordre d'expulsion immédiate lui fut signifié, et, le 6 au soir, les gendarmes allemands vinrent saisir le communal à son domicile, et le conduisirent à la frontière sans autre forme de procès. C'est

ainsi qu'on traite en Allemagne les pétroleurs du 18 mars.

### Chronique militaire.

Le général Berthaut, voyant l'inefficacité des mesures adoptées jusqu'ici pour retenir les sous-officiers au corps, s'était préoccupé de porter remède à cette situation. Il avait élaboré un projet de loi, qui avait été étudié dans l'Univers du 9 août. Ce journal faisait ressortir combien il était important pour l'armée que la nouvelle loi pût être votée avant le renvoi de la classe 1872. Il n'en a rien été, puisque les hommes libérables avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain ont été renvoyés dès le commencement du mois d'octobre dernier.

Les intérêts de l'armée allaient encore se trouver profondément lésés par le départ en masse des sous-officiers. Pour parer à ce grave inconvénient, le général Berthaut avait décidé que les sous-officiers libérables ayant l'intention de rengager avec les bénéfices de la nouvelle loi, pourraient être maintenus sous les drapeaux jusqu'à ce que le projet ministériel fût voté par la Chambre des députés. La mesure fut très-favorablement accueillie, et nos régiments purent conserver quelques sous-officiers.

Mais que s'est-il ensuite passé ? La majorité radicale, exclusivement occupée à invalider ses adversaires, laisse moisir dans les cartons tous les projets qui tiennent aux grands intérêts du pays. Les sous-officiers, maintenus provisoirement au corps, ont attendu vainement qu'on voudrait bien s'occuper de leur sort. Aussi, perdent-ils patience. Quelques-uns disent hautement qu'on les a lurrés une fois de plus, et vont quitter le service. Depuis quatre mois, ils perdent la haute paye d'ancienneté qui est de 30 centimes par jour, et, ce qu'il y a de plus grave, ils croient qu'on les berce d'illusions. Un tel état de choses n'est pas fait pour les encourager.

Nous croyons devoir rassurer les sous-officiers en les avertissant que la Chambre s'occupe enfin d'eux. Ces jours derniers, M. le ministre de la guerre a été entendu par la commission chargée de la loi sur les sous-officiers. Voici, en résumé, les observations présentées par le ministre de la guerre :

Il faut avant tout revenir à la prime de rengagement. On a pris à part un grand nombre de sous-officiers, pour leur demander ce qui les ferait contracter un rengagement. Presque tous semblaient s'être donné le mot pour répondre que la première chose serait une prime en argent.

Le ministre est d'accord que le rengagement doit être d'au moins cinq ans avec faculté d'aller jusqu'à sept. La prime serait de 2,500 fr. pour cinq ans et de 3,000 fr. pour sept. Les hautes payes quotidiennes seraient payées comme par le passé.

On donnerait une pension proportionnelle de retraite qui commencerait à courir à partir de trente-deux ans seulement. Les officiers qui jouiraient de cette pension seraient tenus de servir de trente-cinq à quarante ans dans l'armée territoriale. On aurait ainsi une pépinière de bons sujets pour le recrutement des cadres de notre deuxième armée.

On créerait un premier sergent par compagnie. Ce premier sergent serait choisi avec soin, et ce choix serait une distinction pour celui qui en serait l'objet.

La loi sur les emplois civils serait révisée de manière à donner aux sous-officiers des garanties sérieuses. Sur ce point, nous croyons difficile d'arriver à un bon résultat.

D'un autre côté, on fera tout ce qu'il est possible de faire pour relever la position des sous-officiers. Les améliorations proposées là-dessus sont : une tenue plus recherchée, un logement plus confortable, des mets à l'instar de ceux des officiers, la suppression de la salle de police remplacée par une consigne à la chambre. La prison sera seule maintenue pour les cas graves. Quant à la cassation, elle ne sera plus prononcée que par le commandant du corps d'armée, sur l'avis d'un conseil de discipline.

Telles sont les principales observations présentées par M. le ministre de la guerre devant la commission. Mais une chose importante est de faire promptement, si on ne veut pas que les sous-officiers maintenus provisoirement au corps se découragent et ne découragent leurs camarades des classes suivantes. (Univers.)

Nommé récemment au commandement du 16<sup>e</sup> corps à Montpellier, M. le général

Renson Hallois d'Herculeis conserve encore quelques jours ses fonctions de directeur de mande, du reste, à ne pas se rendre à Montpellier et sollicite le commandement du 16<sup>e</sup> corps, à Nantes, vacant le 30 mars, par suite du passage au cadre de réserve de M. le général Espivent de la Villeboisnet. Le 16<sup>e</sup> corps sera probablement dévolu à M. le général Wolff, qui commande la division d'Alger.

La remonte anglaise, — qui vient de décider l'acquisition de vingt mille chevaux de troupe et de transport, — parcourt, en ce moment, les départements de l'Ouest de la France.

### SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XLVI.

DISCOURS PRONONCÉS A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU MAIRE DE SAUMUR.

(Suite.)

Discours de M. de Charnières, maire.

Messieurs, je n'aurais pas cru pouvoir aspirer à l'honneur que je reçois ; mais j'ai dû m'incliner avec respect à la réception de l'ordonnance qui me le confère. Ce devoir rempli, une foule d'idées ont simultanément frappé mon imagination : toutes me disent que je n'ai pu puiser à aucunes sources les connaissances nécessaires pour administrer une ville aussi importante que la vôtre. Je ne puis donc vous apporter qu'une bien bonne volonté ; mais elle portera des fruits, puisque j'ai deux collègues qui ont mérité votre estime et votre attachement par le zèle qu'ils ont mis à utiliser les leurs. Je les prie de me prêter la même coopération qu'à mon prédécesseur, qui a lui-même tellement aplani la route que nous aurons à suivre, qu'il ne nous restera qu'à exécuter les projets qu'il a pu concevoir encore dans les intérêts de cette cité.

Nous y parviendrons facilement, persuadé que je suis que le conseil municipal, mû par la sollicitude éclairée de chacun de ses membres, voudra bien concourir à la marche que nous nous proposons de suivre. En mon particulier, je les prie de me communiquer leurs vues dans les relations qu'ils voudront bien, j'espère, avoir avec moi, et je les soumettrai promptement à M. le Sous-Préfet, dont nous savons apprécier l'empressement à seconder MM. les maires et à les aider de l'expérience qu'il a acquise par une administration toute dirigée dans l'intérêt public, et conséquemment dans celui du souverain.

Ainsi, Messieurs, mon devoir sera doux à remplir, d'autant que j'y suis porté par un sentiment particulier ; car mon fils a été élevé avec les vôtres. Tous ensemble ont appris que le premier fruit de l'éducation que nous leur avons donnée, est de pouvoir être, chacun dans le cours de sa carrière, le soutien de la légitimité et des lois qui émanent d'un trône qui a fixé la sagesse et la gloire, dont les rayons ont pénétré leurs cœurs comme les nôtres, et ont, par leur douce et tutélaire influence, formé entre les diverses classes de nos concitoyens un lien social, tenu dans cet arrondissement avec justice, fermeté et modération, par MM. les membres de l'administration, de la magistrature, de l'armée et de notre vénérable clergé.

Professant les mêmes sentiments, qu'il me soit permis d'avoir la noble ambition de pouvoir, au terme de mes fonctions, espérer être mis au rang de ceux qui auront contribué à la prospérité de cette ville, et à la voir ainsi continuer à former un élément précieux de bonheur pour le Roi, père de la grande famille. (A suivre.)

### Chronique Locale et de l'Ouest.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Programme des conditions d'admission comme cavalier élève sous-officier.

Les examens des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'Ecole de cavalerie, comme cavaliers élèves sous-officiers, sont passés à Saumur, du 21

au 22 avril et du 21 au 23 octobre de chaque année, devant une commission composée comme il suit :

Le commandant en second de l'École, président ;  
Le chef d'escadron, professeur de topographie et d'art militaire, membre ;  
Deux capitaines instructeurs ou professeurs, membres ;  
Le capitaine trésorier, secrétaire.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

1° Être âgé de 18 ans au moins et de 24 ans au plus au 27 avril ou au 27 octobre de l'année courante et en justifier par un acte de naissance dûment légalisé ; avoir au moins la taille exigée pour servir dans la cavalerie légère (1<sup>m</sup> 62) ; toutefois, une tolérance de taille de 4 centimètres pourra être accordée à tout candidat qui justifiera de conditions particulières d'aptitude pour l'exercice du cheval ;

2° Être reconnu par le conseil d'administration de l'École, et d'après l'avis d'un des médecins, apte au service de la cavalerie ; être muni d'un certificat de bonnes vie et mœurs dûment légalisé et délivré sous les formes prescrites par l'article 46 de la loi du 27 juillet 1872 ; du consentement dûment légalisé des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de 20 ans accomplis ; d'un extrait du casier judiciaire délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel est né le candidat ;

3° Savoir parler et écrire correctement la langue française ;

Posséder :  
Des notions générales de géographie ;  
Des notions générales d'histoire de France, plus spécialement pendant la période moderne depuis Louis XIV jusqu'à nos jours ;

L'arithmétique élémentaire, y compris les fractions ordinaires et décimales, les proportions et le système métrique ;

Les éléments de la géométrie plane ;

4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du Trésor, le versement d'une somme de 300 fr., destinée à couvrir l'Etat des dépenses d'entretien à l'École et l'achat de livres d'instruction.

La commission cote de 0 à 20 chaque partie du programme avec 3 de coefficient pour le français, 3 pour la géographie et l'histoire, et 2 pour l'arithmétique et la géométrie.

Le maximum des points pouvant être de 460, le candidat, pour être admissible, devra en obtenir au moins 4000.

Les 23 et 24 avril (ou octobre), la commission établira la liste générale de classement, par ordre de mérite, des examinés.

Les quarante premiers de cette liste recevront, le 25, du général commandant l'École, un certificat d'acceptation autorisant l'engagement dans l'armée française.

Les candidats pourvus de ce certificat effectueront, le 26, le versement de 300 fr. ci-dessus prescrit (n<sup>o</sup> 4) et remettront, dans les vingt-quatre heures, au commandant de l'École, récépissé constatant ce versement. Le 27, ils contracteront, à la mairie de Saumur, leur engagement volontaire pour cinq ans, et ils entreront à l'École le même jour.

Les cours commenceront le 4<sup>m</sup> mai et le 1<sup>m</sup> novembre ; leur durée sera de dix-huit mois.

Les cavaliers élèves sous-officiers subissent des examens semestriels. Ceux qui ont satisfait au premier examen sont nommés brigadiers à l'École ; et, après les examens du deuxième semestre, le premier tiers de la subdivision reçoit le grade de maréchal-des-logis, les deux autres tiers ne reçoivent ce grade qu'à la sortie de l'École.

Les élèves n'ayant pas satisfait au premier examen semestriel ne peuvent recevoir le grade de brigadier qu'après avoir satisfait à l'examen suivant. Certains de ces élèves peuvent donc quitter l'École comme brigadiers ou même comme simples cavaliers.

Tout élève qui commet des fautes graves, fait preuve d'un mauvais vouloir évident, ou qui, à la suite des examens semestriels, est signalé comme incapable de suivre son cours, peut, après trois mois de présence à l'École, être expulsé et renvoyé dans un régiment comme simple cavalier.

Les jeunes gens qui désirent concourir pour être admis comme cavaliers élèves sous-officiers à l'École de cavalerie n'ont aucune demande à formuler : ils se rendent à Sa-

umur à leurs frais, et les dépenses qu'occasionne leur séjour dans cette ville jusqu'au jour exclus de leur engagement volontaire sont également à leur charge.

A leur arrivée à Saumur, ils se présentent au général commandant l'École, l'informent de leur intention et lui remettent les pièces indiquées aux n<sup>os</sup> 1 et 2 du précédent programme.

EGLISE SAINT-NICOLAS DE SAUMUR.  
Deuxième semaine de Carême.

Le R. P. Pajo prêchera, demain dimanche, à la grand'messe et à la messe de midi.

Les exercices de la retraite préparatoire à la fête de Saint-Joseph, suivis jusqu'à ce jour par un auditoire de plus en plus nombreux, continueront le lundi 18 mars, à 3 heures de l'après-midi.

Le lendemain, jour de la fête, les messes seront célébrées, à l'autel de l'Archiconfrérie, à 6 heures, 7 heures et 8 heures du matin, et le soir à 3 heures aura lieu la clôture solennelle de la retraite.

Le Révérend Père prêchera ensuite, tous les mercredis et vendredis, à 8 heures moins un quart du soir.

Les jeunes gens de la ville de Saumur sont prévenus qu'une réunion générale pour la cavalcade aura lieu, demain dimanche 17 mars, à la Mairie, à deux heures de l'après-midi.

POITIERS.

La *Estudiantina española* devait arriver hier vendredi à 2 heures à la gare de Poitiers. Les étudiants de cette ville avaient été convoqués à la Faculté de droit à 4 heures pour aller recevoir leurs confrères de Madrid. Mais au dernier moment on annonça que les étudiants espagnols, n'ayant pu prendre place dans le train rapide, n'arriveraient à Poitiers qu'à 5 heures 8 minutes.

Le programme adopté par les étudiants de Poitiers se terminait ainsi :

« A 9 heures du soir, aura lieu un punch à l'hôtel de France auquel prendront part tous les souscripteurs et les invités.

» Samedi, banquet de 250 couverts, à 10 heures 1/2, hôtel de France.

» A 2 heures, départ de la *Estudiantina* pour l'Espagne. »

— Le fameux Maubé, dit Fortunato Bartoloto, qui s'était évadé de la prison de Poitiers dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> de ce mois, vient d'être arrêté à Ruffec, au moment où il fouillait dans la poche d'un habitant de cette ville.

Théâtre de Saumur.

Cette semaine, les représentations brillantes se sont succédées sur notre scène.

Lundi : *l'Étoile du Nord*, de Meyerbeer, nouveau triomphe pour M<sup>lle</sup> Hasselmans, succès pour M. M. Odézanne, Martin et les autres artistes d'Angers.

Mercredi : *Monsieur Alphonse et Bébé*, remarquablement joué par Brindeau et M. M. Angelo, Saint-Omer, M<sup>lle</sup> de Jany-Brindeau et Eva Beaugard, de différents théâtres de Paris.

Vendredi : Représentation d'artistes du Théâtre-Lyrique, M<sup>lle</sup> Sablailolle, M. M. Caisso, Gresse et Robi, lesquels se sont fait entendre avec le plus grand succès dans *Philon et Baucis*, de Gounod, et dans *l'Aumônier du Régiment*. Deux des interprètes de ce dernier opéra, M<sup>lle</sup> Sablailolle et M. Gresse, ont joué les rôles de Marie et de Robert, leurs récentes créations au Théâtre Lyrique.

Mais nous ne nous arrêtons pas ainsi, car voici venir, pour lundi prochain, la *Marjolaine*, opéra-bouffe en 3 actes, musique de Charles Lecocq, l'heureux auteur de la *Fille Angot*, de *Giroflé-Girofla* et de la *Petite Mairie*.

La *Marjolaine* est supérieurement jouée par M. M. Boulanger, Martin, Davy, Dorlin, M<sup>lle</sup> Lelong et Eugénie Simon. Parmi les morceaux qui ont paru les mieux réussis, on cite : le *Rondeau des blés*, parfaitement détaillé par M<sup>lle</sup> Lelong ; les couplets : *Quand nous serons à dix*, l'air de l'horloge de la cathédrale, écrit dans la couleur de l'opéra-comique ; puis le *Duo des Coucoucs*, qui est la page la plus originale de toute la partition ; une valse-duo ; les couplets de la *Médaille*, etc.

Faits divers.

Le carnaval de Bindre. — Le carnaval de Bindre, en Belgique, est une des rares fêtes

populaires de ce genre qui aient conservé un caractère original. Les héros du carnaval sont des Gilles.

Le mardi gras, dès dix heures du matin, le tambour bat aux champs, les Gilles arrivent en grande hâte à leurs différents postes. En ce moment, ils sont coiffés d'une espèce de bonnet de nuit. Chaque groupe s'amuse, pendant un certain temps, à sa façon ; puis tous se réunissent sur la grande route ; ils se mettent en mouvement, toujours au son du tambour, et non en marchant, mais en dansant. Pendant la matinée, chaque Gilles est armé d'un balai, destiné à être lancé à la tête de n'importe quel individu soit masculin, soit féminin, qui se présente sans masque ni faux nez — ou bien dans les vitres.

Chaque Gilles a son domestique, dont les fonctions consistent à rapporter à son maître le balai qu'il a lancé à la tête de quelqu'un ou à travers un carreau de vitre.

Dans le premier cas, il fait en ramassant son arme une piroquette au nez du patient ; dans le second, il laisse l'adresse de son maître. Cependant, les fonctions de valets deviennent plus nobles au grand cours de l'après-midi. De ce moment, ils n'ont plus qu'à tenir prêtes des corbeilles remplies d'oranges qui servent de projectiles.

Antérieurement, les confetti binchois se composaient d'œufs frais ; mais on a jugé bon de remplacer ceux-ci par le fruit d'or. Et la masse d'oranges dépensée dans cette occasion est vraiment incroyable. Enfin, quand le cortège a fait deux fois le tour des principales rues, il s'arrête devant l'Hôtel-de-Ville, où l'on exécute une dernière danse d'ensemble ; après quoi les sociétés sont reçues par les bourgmestre et échevins qui leur offrent le vin d'honneur.

Les comparses obligés des Gilles sont des dominos de toute couleur, d'élégants pierrots et pierrettes.

Ceux-ci sont, pour ainsi dire, chargés de la police de la ville. Aussi se tiennent-ils massés à la gare à l'arrivée de chaque train ; et malheur au pauvre voyageur qui n'est ni masqué ni déguisé, car il doit passer sous leurs fourches caudines. Et après que les vessies soufflées l'ont assourdi et aveuglé, et au moment où il croit pouvoir enfin respirer, il est inondé sous une pluie de son. Les pierrots n'épargnent personne, ni dames, ni enfants, ni gendarmes !

Et c'est ainsi que par toute la ville on ne rencontre pas un homme qui ne soit masqué le mardi gras.

Pour les articles non signés : P. GODOT.

UN CONSEIL A SUIVRE.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les existences et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer, c'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles, et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite ; aussi convient-il, pour en tirer le plus grand profit possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois on mettait du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer ; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variables dans ses effets et

d'un goût âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de Goudron très-limpide, très-aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime, à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine, contiennent du goudron de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de goudron de Guyot au moment du repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules, c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron Guyot : dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Dépôt, à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies. (1)

SALLE DU CIRQUE, A ANGERS  
(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS  
Subventionnée par le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Dimanche 17 mars, à 1 h. 1/2  
très-précise.

4<sup>e</sup> GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE  
Avec le concours de

M. ALEXANDRE GUILMANT, organiste du grand orgue de l'église de la Trinité à Paris ;  
M. A. GRISY, ténor de l'Opéra ;  
M. OVIDE MUSIN, violoniste.

PROGRAMME :

1<sup>o</sup> Ouverture de *Fidelio* (Beethoven).  
2<sup>o</sup> *Ce que dit le silence*, réverie (A. Guilmant), chantée par M. Grisy.  
3<sup>o</sup> Variations pour le violon, sur un thème de Corelli (Tartini), exécutées par M. Musin.

4<sup>o</sup> a Marche funèbre (A. Guilmant) ; b Scherzo Capriccioso (A. Guilmant), conduits par l'auteur.

5<sup>o</sup> Air du *Messie* (Haendel), chanté par M. Grisy.  
6<sup>o</sup> a Canzonetta (A. Guilmant) ; b Prière et berceuse (A. Guilmant) ; c Villageoise (A. Guilmant), exécutés sur l'orgue Mustel par l'auteur.

7<sup>o</sup> Caprice pour violon (O. Musin), exécuté par l'auteur.  
8<sup>o</sup> Schiller-Marsch (Meyerbeer), redemandée.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.  
Il y aura concert tous les dimanches, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1878.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 18 mars 1878,  
1<sup>re</sup> représentation de

LA MARJOLAINE

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de M. M. Albert Vanloo et Eugène Leterrier, musique de Ch. LECOCQ.

1<sup>er</sup> acte : Les Gais Célibataires.  
2<sup>e</sup> acte : Les Médailles de Sauvetage.  
3<sup>e</sup> acte : Un p'tit sou, s'il vous plaît.

Distribution. — Palamède, M. M. Boulanger ; Annibal, Martin ; Frickel, Davy ; Péterschop, Leroy ; le bourgmestre, Dorlin ; d'Escoublad, Colombeau ; Schaerbeck, Elie ; Un crieur, Pascaud ; Marjolaine, M<sup>lle</sup> Lelong ; Aveline, E. Simon ; Pétrus, Detercy ; Karl, Leroy ; Christian, Golschtein ; Robert, Dorlin ; une jeune fille, Lecomte ; Gúdule, C. Leroy ; une paysanne, Pointel.

Bourgeois, bourgeoises, échevins, gardes, hommes et femmes du peuple, etc.

L'action se passe en Flandre, au XVI<sup>e</sup> siècle.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.  
S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

JOURNAL DES JEUNES  
De Littérature et d'Instruction, Sciences, Beau-Arts, Théâtres, etc.,  
Paraissant les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 32 colonnes.

Sous la direction de M. Paul PROUTAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LÉCLERC, secrétaire de la rédaction.  
ABONNEMENTS: 6 fr. par an; 4 fr. pour six mois.  
Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

Les Audaces de Ludovic, par Paul Parfait, viennent de paraître chez Calmann Lévy. Ce nouveau volume de l'auteur de l'Agent secret et de la Seconde vie de Marius Robert, se distingue par la légèreté, la grâce et la gaieté de son allure. La suite de nouvelles qui le composent sont écrites avec une verve endiablée où la bonne humeur n'exclue pas ça et là une pointe de sentiment. C'est de l'esprit français et du meilleur.

M. le comte d'Osmond vient de publier chez Calmann Lévy un nouvel ouvrage tout plein à la fois d'observation et d'humour. Il a pour titre: Dans la Montagne. C'est le récit pittoresque et animé d'excursions dans le Tyrol autrichien, et il faut lire ce livre pour avoir une idée de la vie, de l'intérêt et du charme que l'auteur a su répandre dans cette relation de voyages et de chasses.

Un JOURNAL FINANCIER pour RIEN

4<sup>e</sup> Pr. LA SITUATION, le meilleur guide des capitaux et le journal financier le plus influent, le plus consulté et le plus répandu, an. coûte 4 francs, et donne à ses abonnés:  
1<sup>o</sup> Un abonnement gratuit à tous les tirages français et étrangers, valeurs à lots ou sans lots;  
2<sup>o</sup> Une prime gratuite de 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de la maison Hachette. Envoi franco.  
Par ses renseignements précis sur toutes les valeurs, et surtout par ses arbitrages, la Situation est le journal indispensable à tous porteurs de titres.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.  
On s'abonne à Paris, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

LE MOUVEMENT FINANCIER

2 Fr. par an.  
La plus complet des journaux financiers.  
LE SEUL qui donne chaque semaine:  
La cote comparée et rectifiée de toutes les Valeurs en Banque cotées et non cotées, F. indique les meilleurs arbitrages et les meilleurs placements.  
Prime unique: Une fois par mois, numéro supplémentaire, contenant la liste complète de tous les tirages du mois de toutes les valeurs françaises et étrangères, à lots ou sans lots.  
Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.  
Abonnements, 33, rue Vivienne, Paris. (Bon de poste ou timbres-poste.)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877  
Départs de Saumur: 6 h. 20 m. matin, 11 h. 15 m. soir, 1 h. 30 m. soir, 7 h. 40 m. soir.  
Arrivées à Poitiers: 10 h. 30 m. matin, 4 h. 30 m. soir, 9 h. 15 m. soir, 11 h. 41 m. soir.  
Départs de Poitiers: 5 h. 50 m. matin, 10 h. 45 m. soir, 12 h. 30 m. soir, 6 h. 15 m. soir.  
Arrivées à Saumur: 9 h. 30 m. matin, 3 h. 10 m. soir, 7 h. 55 m. soir, 11 h. 20 m. soir.  
Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 1/2			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	669			10	Canal de Suez	769	75		1
4 1/2			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	600				Crédit Mobilier esp.	587	50		
5			Crédit Mobilier	162	50		30	Société autrichienne	340		1	25
Obligations du Trésor, t. payé.	495							OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	942							Orléans	345			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504							Paris-Lyon-Méditerranée	342			
1865, 4 1/2	523	50						Est	340			
1869, 3 1/2	400							Nord	345			
1871, 3 1/2	304							Ouest	340			
1875, 4 1/2	510							Midi	339	25		
1876, 4 1/2	499	75						Charentes	260			
Banque de France	3190							Vendée	260			
Comptoir d'escompte	702	50						Canal de Suez	550			
Crédit agricole, 500 f. p.	350											
Crédit Foncier colonial, 500 fr.	855											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 24 décembre)  
Départs de Saumur vers Angers: 3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers), omnibus-midi, (s'arrête à Angers), express, omnibus, (s'arrête à Angers).  
Départs de Saumur vers Tours: 3 heures 26 minutes du matin, direct-midi, omnibus, express, omnibus-midi, (s'arrête à Angers), express-poste.  
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

D'un acte sous-seings privés, enregistré à Saumur, le sept mars mil huit cent soixante-dix-huit, folio 35, case 7.  
Il résulte qu'une société en nom collectif a été formée entre MM. Eugène LEMOINE et Florestan BAUCÉ, pour le commerce de mercerie.  
Que la raison sociale est Lemoine et Baucé.  
Le capital social est de cent cinquante mille francs.  
La société a commencé le premier mars mil huit cent soixante-dix-huit et doit finir le trente-un décembre mil huit cent quatre-vingts. (143)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
OU A LOUER

**UNE MAISON**  
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 19, actuellement occupée par M. Garreau, négociant.  
S'adresser à M<sup>e</sup> ROTTIER-DUMÉNY, propriétaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (122)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire,  
Le dimanche 31 mars 1878, à midi.

**MOULIN GEORGET**  
Situé sur les Châteaux, à Saumur.  
Beaux logements et jardin.  
Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.  
S'adresser: soit à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre; soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par la société l'Union, avec jardin et terrain planté d'arbres, sur le bord du Thouet;  
2<sup>o</sup> UNE AUTRE MAISON, située aussi à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par M. Taveau, menuisier, avec jardin et dépendances.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (144)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
Aux enchères publiques,  
POUR CAUSE DE DÉPART,  
A Saumur, place de Nantilly, chez M. Christiani,  
Le lundi 25 mars et jours suivants.

**D'UN BEAU ET NOMBREUX MOBILIER**  
Par le ministère de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en:  
Batterie de cuisine, vaisselle, verres, meubles meublants, tels que: lits en acajou et en noyer, lits de sangle, lits d'enfants, armoires à linge, armoires à glace en acajou, chaises, fauteuils, chaises en bois sculpté, bureau, bibliothèque, casiers divers, fauteuils de bureau, étagères, buffets, commodes, toilettes-commodes, tables de nuit, consoles, glaces, pendules, gravures, tapis, carpettes; Quantité de matelas, couettes, traversins et oreillers;  
Ustensiles de pêche, de voyage et de jardin;  
Arbustes d'agrément, orangers, citronniers, etc.;  
Un orgue en palissandre;  
Une excellente machine à coudre (la Silencieuse);  
Atelier complet de menuiserie;  
Jouets d'enfants, jeux de tournois et de croquet, vélocipèdes, voitures d'enfants, etc., etc.;  
Un treuil mécanique en très-bon état;  
Bascule, machine à boucher, machine à dégorger, machine à déboucher, fûts vides, une chèvre, vieux bouchons et agrafes, cordages, planches à bouteilles, bouteilles vides et ustensiles de cave;  
Trois baignoires;  
Installation de gaz, lyres, genouillères, reverbère, etc.;  
Deux garnitures de cheminée en fonte;  
Trapèze, anneaux, corde nouée, perche et autres objets de gymnastique;  
Une voiture fermée très-confortable;  
Un fourneau économique, plusieurs poêles et un fourneau à repasser;  
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets.  
On pourra essayer la machine à coudre avant la vente.  
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.  
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (144)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
LA FERME  
DE LA RICHARDIÈRE  
Entre les Rosiers et Longue,  
Joignant l'Authion, contenant huit hectares.  
S'adresser audit notaire. (31)

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE;  
1<sup>o</sup> MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n° 4, occupée par le professeur Boré;  
2<sup>o</sup> MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.  
S'adresser, pour traiter, à M. SARGOT, rue Saint-Lazare. (135)

**A LOUER**  
UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
MAISON  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
A Saumur, petite rue Saint-Nicolas.  
Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.  
S'adresser chez M. LANELOIS, à Saint-Lambert. (92)

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;  
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.  
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

**A CÉDER** (pour cause de santé), une part d'associé dans une usine métallurgique, susceptible de grande extension. Procédés nouveaux de fabrication. Affaires: 600,000 fr. Bénéfices nets minimum: 120,000 fr. Apport demandé: 400,000 fr.  
AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, Paris. (138)

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

**DÉPOT DES FORGES DU BERRY**  
SPÉCIALITÉ  
DE FILS GALVANISÉS  
Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote de fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.  
Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription: Fil fer du Berry. (237)

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.  
S'adresser au bureau du journal.

**MAISON DE CONFIANCE**  
FILS FER GALVANISÉS  
Pour vignes, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n° 28, à Saumur. (88)

**FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES**  
**FANT**  
Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre. Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Grilles en grillage et en fer tourné.  
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

**PHARMACIE-DROGUERIE**  
Ancienne Pharmacie PASQUIER  
A. CLOSIER, Successeur,  
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,  
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.  
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.  
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.  
On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.

M. JOUILLE, horloger à Saumur, donne un démenti formel aux bruits que l'on se plaît à répandre qu'il quitte les affaires. (124)

**EAU FIGARO** tout cheveu (en deux jours), 6 fr. nouveau flacon, médaille or.  
Démonstration gratis. Vendeur, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.  
Chez tous les coiffeurs, parfumeurs de France et étranger. (29)

**M. RIELLANT**  
ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.  
Maison Beurois.  
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.  
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.